

tion en sont évidemment fautifs, les bénéfiques qui en découlent sont indéniables, méritent considération et nous osons croire qu'il vaudrait mieux pour nous guérir le patient que le tuer. De plus, la différence qui existe entre la pension au vieil âge et les conditions de son attribution à leurs employés d'âge à prendre leur retraite, et le système que pourrait instituer l'Etat, rendrait impossible le fait d'accepter pour les uns, d'imposer pour les autres cette dernière pension, la substituant ainsi en vigueur aux différentes compagnies de chemins de fer.

Nous sommes, toutefois, de tout cœur en faveur de l'établissement d'un fonds de pension au vieil âge tiré des taxes, régi et contrôlé par le gouvernement, et dont toute personne d'âge requis, n'ayant pas les moyens de subsister, recevrait une somme fixe d'argent en pension.

Etant donné que cette pension serait tirée des contributions générales, elle serait, de sa nature même, mutuelle puisque tout le monde y contribuerait, même le pensionné qui rendrait ainsi une part de son allocation au trésor, et nous favorisons ce projet d'autant plus que l'ensemble des témoignages semble indiquer que cette fondation d'Etat pourrait être mise en opération d'une façon efficace et économique.

Nous recommandons que tout citoyen—ou citoyen naturalisé demeurant au Canada le nombre d'années réglementaires et qui, ayant atteint l'âge déterminé sans qu'il ait les moyens de subsistance nécessaires, ait droit à la pension sans aucune restriction, exception faite de celle qui serait peut-être nécessaire d'établir pour la sauvegarde du fonds de pension lui-même. Le vieil âge et la misère, à l'unisson, plaident leur cause, et nous n'avons pas le droit d'éviter par des technicalités, notre devoir évident.

Nous n'avons pas voulu établir le montant du secours à donner aux pensionnés, mais nous croyons qu'il y a un minimum au-dessous duquel il ne serait pas juste de descendre. Nous croyons que l'expérience est ici le conseiller le plus sûr et qu'il serait peut-être sage de s'en tenir, tout d'abord, à un montant un peu au-dessous du minimum déjà suggéré. Il vaut mieux obtenir un demi-pain que pas de pain du tout, et l'expérience nous permettra peut-être plus tard d'obtenir la miche entière.

Respectueusement:

BYRON BAKER,

Représentant législatif du B. of L. E.

T. J. COUGHLIN,

Représentant législatif du B. of R. T.

L. L. PELTIER,

Représentant législatif du O.R.C.

W. L. BEST,

Représentant législatif du B. of L. F. & E.

---